

DEC191529DR13

Décision portant nomination de M. Olivier DURANT aux fonctions de responsable régional de la sécurité des systèmes d'information (RSSI) de la délégation¹ Occitanie Est

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC180338DAJ du 25 Janvier 2018 donnant délégation de signature à M. Jérôme VITRE, délégué régional pour la circonscription Occitanie Est notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

Vu la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information du CNRS (RSSIC) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Olivier DURANT, IR1, est nommé responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation Occitanie Est à compter du 29 Avril 2019.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Montpellier, le 24 mai 2019

Pour le président - directeur général et par délégation,
Le délégué régional
Jérôme VITRE

¹ RSS thématique : s'il s'agit d'une nomination au sein d'un Institut ou au sein d'une structure à vocation nationale du CNRS

